



**MUNICIPALITÉ
1045 OGENS**

Ogens, le 22 mai 2023

**PREAVIS MUNICIPAL no 1 / 2023
Comptes 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil, par ce préavis, l'approbation des comptes de l'exercice 2022.

Résultat :

Le résultat de l'exercice 2022 affiche un excédent de revenus de CHF 49'855.36.

Présentation des comptes :

Le détail des comptes est présenté sur le rapport de gestion en annexe, avec pour chaque poste budgétaire un commentaire général, ainsi qu'un commentaire sur les charges revenues. En fin de présentation figure un bref commentaire concernant le bilan.

Conclusion :

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Oûi le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- D'accepter les comptes tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
- De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat de vérification des comptes 2022.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic



Ismaïl Hussein



La Secrétaire



Patricia Lavanchy